

B.P.R.E.A

« *Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole à Orientation Agriculture Biologique* »

La formation vous donne la capacité professionnelle

Vous permet d'acquérir un diplôme de niveau IV.

Vous aide à préparer la création de votre entreprise agricole en agriculture biologique.

Vous aide à concevoir le développement futur de l'exploitation en agriculture biologique.

Conditions d'accès

Avoir un an d'activité professionnelle

Avoir un niveau scolaire équivalent à une fin de seconde ou de BEP, ou être titulaire d'un CAP

Avoir un projet de création d'entreprise en agriculture ou de second d'exploitation

Satisfaire à un entretien oral et/ou à des tests écrits

Etre demandeur d'emploi, ou

Etre salarié en congé individuel de formation

Possibilité de prise en charge des coûts de formation, selon statut, par :

le Conseil Régional Languedoc Roussillon,

un Fond d'Assurance Formation ...

Structure du diplôme

Evaluation par UC (Unités Capitalisables)

Diplôme national délivré par la Ministère de l'Agriculture

L'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans

Organisation de la formation

Alternance de périodes en centre et de périodes en entreprise (exploitation en Agriculture biologique)

Voyages liés à la filière

UCARE (modules spécialisés)

Durée / rythme / lieu

Chaque stagiaire dispose d'un crédit de 1200 H maximum + 210 H de stage en entreprise, modulables en fonction de la validation d'acquis antérieurs et de son projet professionnel.

A temps complet, 5 jours par semaine sur un an

Lieu : Rivesaltes (options : viticulture œnologie / horticulture)

Responsables : Mrs DEYCARD, TAILHAN



Déroulement et contenus de la formation

La formation est organisée en unités capitalisables (modules de formation).

La formation se déroule de Septembre 2010 à Juin 2011

Certaines séquences de formation peuvent être réalisées sur d'autres sites en fonction des besoins pédagogiques

Unités Capitalisables	Thèmes et contenus	Durée estimative
U CG 1	Connaissances et techniques liées au traitement de l'information.	100
U CG 2	Enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture.	100
U CP 1	Diagnostic global de l'exploitation agricole en agriculture biologique dans son environnement.	55
U CP 2	Dynamiques sociales et professionnelles du territoire.	40
U CP 3	Gestion du travail dans l'exploitation agricole en agriculture biologique.	42
U CP 4	Suivi administratif et gestion de l'exploitation agricole en agriculture biologique.	123
U CP 5	Commercialisation des produits de l'exploitation en agriculture biologique.	90
U CP 6	Elaborer un projet professionnel : - lié à une exploitation agricole en agriculture biologique - de salariat en agriculture biologique	90
U CT 1	Conduite d'un atelier de production en agriculture biologique <i>Viticulture, Horticulture.</i>	420
U CT 2	Conduite d'un atelier de production en agriculture biologique <i>Arboriculture, Œnologie</i>	

**Deux Unités spécialisées complémentaires (UCARE)
d'une durée de de 70 heures chacune, sont à choisir selon la nature du projet.**

Délivrance du diplôme

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés en entrée selon la réglementation en vigueur

Le diplôme est validé lorsque la totalité des unités capitalisables sont acquises

Les Unités Capitalisables obtenues sont valables 5 ans

CFPPA
1 bd des Pyrénées 66600 RIVESALTES
Tel : 04.68.64.01.48 Fax : 04.68.64.35.14
cfppa.rivesaltes@educagri.fr - <http://www.eplea66.educagri.fr>

